

Séance du 13 décembre 2024 à 19h00
A l'Hôtel de Ville de Baulmes

Sous la Présidence de M. Olivier Deriaz l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2024.
3. Assermentation des nouveaux membres du Conseil communal
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Liste des prochains préavis.
7. Rapport de la commission de gestion sur la tournée de montagne et vote.
8. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis n°24/2024 relatif au budget 2025 et vote.
9. Divers et propositions individuelles.
10. Appel de sortie.
11. Agape à l'Auberge.

Le Président passe au vote pour l'acceptation de l'ordre du jour. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

1. Appel d'entrée.

Mme Ariane Vittet, secrétaire, procède à l'appel d'entrée : 36 conseillères et conseillers sont présents, 7 excusés et 2 absents. Il s'agit de Mmes Céline Buache, Yveline Guignard, Fanny Manière, Lara Perusset et MM. Grégory Calpini, Sébastien Delay, Steve Deriaz, Bruno Métalori et Patrick Tharin.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2024.

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Le Président passe au vote pour l'acceptation, Celui-ci est accepté avec les modification suivantes : correction du nom de Mme Luche par Mme Cuhe et au dernier paragraphe, M. le Président par Mme la Présidente.

**3. Assermentation des nouveaux membres du Conseil communal
Communications du Bureau.**

Le Président demande aux deux nouveaux membres, Mme Nupur Gigon Rousseau et M. Benjamin Deriaz de venir devant le Bureau et procède à l'assermentation. Il demande à l'assemblée de se lever et fait lecture de la promesse légale. Chaque nouveau membre, à la lecture de son nom, a exprimé « je le promets ». Il les félicite pour leur engagement.

4. Communications du Bureau.

Le Président explique que Mme Brigitte Lattion a démissionné et que le 1^{er} vice-président est M. Steve Deriaz, celui-ci passe directement président. Malheureusement M. Steve Deriaz a eu un empêchement et ne peut être présent ce soir, il le remplace en tant que 1^{er} vice-président.

M. le Président fait lecture des démissions de Mme Brigitte Lattion et de M. Steve Mettraux.

5. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic prie d'excuser Mme Fabienne Liechti, municipale, pour son absence.

Il n'a pas tout compris de la démission de Mme Brigitte Lattion. Cette année, les forfaits et les heures ont été payés à Mme Ariane Vittet et à M. Olivier Deriaz.

Il demande si le bureau a répondu aux deux courriers concernant le CVE, car la municipalité n'a pas à y répondre.

Il demande que le préavis qui date de 2012 concernant la rémunération du Conseil soit remis à jour, avec aucune interprétation possible. Pour information, le forfait pour la municipalité est de CHF 5'000.- par année comprenant les séances municipales de 3heures du lundi.

Concernant le 1^{er} août, aucune société ne pouvant l'organiser, il remercie le Conseil de l'avoir fait.

Il demande de recevoir le nom de trois membres du Conseil pour l'étude du choix du véhicule.

Concernant le CVE, un audit est en cours, on s'appuie sur l'organisme le PEP pour s'aider. Ils parlent de la gouvernance et non de la pédagogie. Selon les recommandations le taux de l'administratif est de 70% pour une structure comme celle-ci et en ce moment il est de 160%.

La municipalité a licencié la directrice et une collaboratrice. Concernant le personnel on devrait être à 160% de couverture de 6h30 à 18h30 avec une partie pour le midi. En ce moment, la couverture est de 240%, très surdotée. A voir comment faire pour la suite. Une diminution a déjà été faite pour les repas de midi à CHF 6'000.- au lieu de CHF 10'000.- par mois.

Gros souci avec l'absentéismes, un contrat vient d'être signé pour la perte de gain, on est passé de CHF 33'000 à CHF 66'000.- pour les 12 prochains mois. On risque d'être en difficulté si l'absentéisme continue.

D'autres économies vont devoir être faite. Le PEP va nous aider à trouver un ou une directrice. Trouver une structure extérieure qu'un municipal pour gérer le CVE. Pour être plein, le CVE correspond à un bassin de population de 10'000 personnes et en ce moment on couvre une population de 1600 personnes (Communes de Baulmes et Vuiteboeuf). Dès janvier il y aura une directrice intérimaire pour la pédagogie.

Concernant l'éclairage public, il a été descendu à 80% jusqu'à 22h et dès 22h il est à 30% et 49% sur les routes cantonales. Les personnes qui ont eu des soucis acceptent la diminution. Ça leur convient.

Concernant les haies, des arrangements ont été trouvés avec les personnes concernées.

Déchetterie, la taxe ordure va passer de frs 35.- à frs 80.- par personne dès 20 ans et la taxe au poids de 0,50 cts à 0,80cts le kilo. L'augmentation a pour but d'équilibrer les comptes.

M. Éric Clot explique que les déchets doivent être mis dans un sac poubelle avant de les mettre dans le compacteur. Ne pas mettre le gros sagex et faire attention aux poids des sacs, cela bloque.

Le ramassage des déchets verts est supprimé. Dès mars, quatre containers de 770 litres vont être installés au village pour le compost ménager seulement. Il y aura trois containers à la déchetterie pour le gazon. La STRID passera une fois par semaine vider les containers et acheminer à la compostière de Chavornay. Le tarif est de frs 179.- la tonne.

M. Claude Deriaz demande si les déchets verts sont amenés à la compostière de Chavornay et si c'est vraiment une économie.

M. Gérald Hurni demande pourquoi amener à Chavornay nos déchets verts et pas à Six-Fontaines.

M. Éric Clot explique qu'on peut avoir un retour financier.

Mme Annette Donnier demande si une information sera donnée aux utilisateurs.

M. Éric Clot dit qu'une information sera faite et explique qu'un ramassage sera fait une fois par semaine en été et tous les 15 jours en hiver. Ce ne sont pas les trajets qui comptent, mais le poids. C'est un essai pour une année.

M. le Syndic explique qu'on ne veut pas faire du compost, on le ramasse seulement. Selon les estimations, le coût devrait être moins élevé. C'était une demande de la population d'avoir accès toute l'année à un ramassage du compost ménager. Le bilan sera fait d'ici une année.

M. le Président répond que les courriers n'ont pas encore été écrits concernant le CVE.

6. Liste des prochains préavis.

M. le Syndic informe d'un préavis pour le nouveau règlement des EU et EC. Le Règlement est écrit et sera présenté au mois de janvier.

7. Rapport de la commission de gestion sur la tournée de montagne et vote.

M. Noé Stuber fait lecture du rapport jusqu'à la deuxième observation.

M. le Président explique que les observations sont de la tournée de montagne de 2023-2024

Observation n° 2

La Cogest accepte la réponse et demande de la faire avant la saison d'alpage 2025 pour une question de sécurité.

Observation n° 4

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 5

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 1

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 2

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 3

La Cogest accepte la réponse.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport.

M. Gilles Deriaz dit qu'il y a une confusion sur l'observation n° 2, la conduite au Mouille, de la source au réservoir qui traverse le ruisseau, est découverte dans le lit du ruisseau. Il ne se sent pas de le faire, cependant il participe volontiers. L'entreprise Bollini est venue voir et M. Joël Delacrettaz est au courant.

M. Louis Molnar n'était pas au courant, il va voir avec l'entreprise Bollini et M. Joël Delacrettaz.

M. le Syndic remercie M. Gilles Deriaz de relever ce souci sur cette conduite. Une séance sur place sera faite ce printemps.

La parole n'est plus demandée. M. le Président, clôt la discussion et soumet au vote les conclusions du rapport à savoir :

1. D'accepter le rapport tel que présenté en tenant compte des observations et remarques formulées par la Commission.
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion du patrimoine de montagne portant sur l'exercice 2024.
3. De donner décharge à la Commission de gestion pour cette partie de son mandat.

Les conclusions sont acceptées à l'unanimité.

M. Gérald Hurni souhaite que la prochaine commission de gestion reliste les observations de l'année d'avant comme cela a été fait cette année.

M. le Syndic encourage à refaire de même l'an prochain.

8. **Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 24/2024 relatif au budget 2025 et vote.**

M. le Président explique le déroulement. En premier le président de la commission des finances lit le rapport jusqu'au bout, puis il ouvrira la parole sur chaque chapitre et sur l'ensemble avant de passer au vote.

M. Jacques Balmat, Président de la commission des finances, donne lecture de son rapport.

1. **Administration générale**

CHF 959'935.60 en charges CHF 198'400.00 en revenus

M. le Président ouvre une discussion, la parole n'est pas demandée.

2. **Finances**

CHF 699'903.30 en charges CHF 4'532'205.00 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

3. **Domaines et bâtiments**

CHF 1'594'793.85 en charges CHF 1'289'944.30 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

4. **Travaux**

CHF 8878'586.25 en charges CHF 255'250.00 en revenus

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

5. **Instruction publique et cultes**

CHF 2'166'780.75 en charges CHF 1'102'750.00 en revenus

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

6. **Police**

CHF 297'990.00 en charges CHF 20'700.00 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

7. **Sécurité sociale**

CHF 1'171'574.15 en charges CHF 1'500.00 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

M. Olivier Deriaz donne le total du budget de CHF 7'769'563.90 de charges et CHF 7'400'749.30 avec un excédent de charges de CHF 368'814.60

Le Président ouvre une discussion sur l'ensemble.

M. Raphaël Buache demande s'il y a une réflexion pour diminuer le coup des employés. Lui il a noté qu'au budget les coups du personnel sont de :

- CHF 30'000 de frais de personnel brut pour la grande salle
- CHF 12'000 de frais au complexe sportif
- CHF 24'000 de frais pour les pâturages et chalets
- CHF 25'000 de frais à l'hôtel de ville
- CHF 18'000 pour la salle de sport

Juste pour ces 5 bâtiments on parle déjà de CHF 110'000 de frais de personnel, sans compter l'AVS et la LPP.

Maintenant, en prenant un salaire médian suisse de CHF/mois 7'000, cela implique

- 15h par semaine à la grande salle chaque semaine de l'année
- 6h par semaine au complexe sportif
- 12h par semaine pour les pâturages et chalets
- 12h par semaine de frais à l'hôtel de ville
- 9h par semaine pour la salle de sport

Est-ce que la Municipalité pourrait expliquer ces chiffres ?

M. le Syndic demande de recevoir la question et les chiffres par mail afin de pouvoir donner des explications au prochain Conseil. Il explique que la salle de sport est très utilisée : Il y a le nettoyage et l'entretien.

M. Claude Deriaz demande pourquoi avoir choisi une entreprise de Neuchâtel pour le service traiteur de l'UAPE.

M. le Syndic répond que le 1^{er} prestataire était le SEMO mais qu'il y a eu plusieurs remarques sur la teneur en sel. Il a été décidé de mettre l'accent sur la qualité et la teneur en sel. Le choix s'est porté sur la Coccinelle verte de Boudry qui dessert aussi Chavornay.

Mme Annette Donnier demande ce que c'est le montant de CHF 1'320.-point 210.4050, est-ce que ça concerne l'impôt sur les successions et donations ?

M. Quentin Zehnder répond que ce chiffre est sur les comptes 2023, et pour 2024 et 2025 il n'y a pas de montant estimé, l'impôt sur les succession et donations a été voté après le bouclage du budget. En plus il est difficile de faire une estimation.

Mme Isabelle Deriaz est surprise par l'augmentation du tarif de location de la salle des fêtes. Est-ce vraiment justifié de passer de CHF 150.- à 350.- ?

M. le Syndic explique que les sociétés louent une ou deux fois par an, qu'elles n'ont pas répondu présent pour l'organisation du 1^{er} août et que les tarifs de location ont augmentés pour tout le monde. Les recettes de la commune doivent augmenter.

Mme Isabelle Deriaz remercie pour la réponse et demande de remettre à jour la liste des sociétés pour l'organisation du 1^{er} août.

M. le Syndic exprime que la liste existe et quelle sera donnée au prochain concordat de janvier 2025.

La parole n'est plus demandée. M. le Président clôt la discussion et soumet au vote les conclusions du rapport à savoir : d'accepter le budget 2025 tel que présenté.

Les conclusions du préavis no 24/2024 sont acceptées à une large majorité (4 avis contraires et 8 abstentions).

Le Président ouvre une discussion sur l'ensemble.

M. Gérald Hurni explique que ce budget lui est très amer, ce n'est pas faute d'avoir tiré l'alarme régulièrement. Ces prochains temps seront durs, il faudra se serrer la ceinture. Il faudra être vigilant sur les dépenses. Il est surpris de la proposition de la COFIN sur la vente des terrains communaux. Il finit par une note positive en se serrant les coudes, en partageant nos idées, on va pouvoir surmonter ensemble ces difficultés.

M. Jacques Balmat remercie le boursier.

M. le Syndic remercie M. Gérald Hurni, il souhaite organiser une séance pour expliquer la nouvelle péréquation et demande à M. Quentin Zehnder d'expliquer les changements.

M. Quentin Zehnder explique que le changement est sur la partie forêt, il n'y a plus de retour sur les dépenses thématiques, sur les dépenses des routes et forêts. Il invite à aller sur le site de l'état de Vaud – NPV (nouvelle péréquation vaudoise).

M. Gérald Hurni remercie M. Quentin Zehnder et demande s'il est possible de négocier.

M. Quentin Zehnder répond qu'il n'y a plus de négociation possible.

M. Luc Pillecuit demande s'il est possible d'organiser une séance de présentation de cette nouvelle péréquation.

M. le Syndic va prendre contact avec la préfecture et va voir avec le canton pour une présentation au prochain conseil.

La parole n'est pas demandée.

9. Divers et propositions individuelles.

Le Président ouvre la parole.

M. Claude Deriaz remercie la Municipalité pour le travail qui a été fait concernant le CVE.

Mme Susanne Joseph demande comment vont faire les personnes qui ont de la peine à amener leur déchet vert ou qui n'ont pas de véhicule. Est-ce qu'un nettoyage va être fait pour éviter l'odeur ?

M. Éric Clot explique que c'est une année test, et que si l'utilisation est bien faite, il ne devrait normalement pas y avoir d'odeur ou très peu. Il est toujours possible de gicler les containers. Le placement des containers sera fait afin de quadriller au mieux le village. Il n'a pas réfléchi à une solution pour les personnes sans véhicule et espère qu'il y aura de l'entraide.

M. Gilles Deriaz demande si les trous et les accotements seront fait sur les routes Peney-Baulmes et sous le terrain de foot. Cela devient dangereux.

M. Thierry Lacroix va regarder pour reboucher les trous et contacter la DGMR pour la route de Peney.

M. Jacques Balmat demande au bureau de faire les réponses aux courriers.

M. le Président répond que les courriers seront faits.

M. le Syndic demande de recevoir une copie et ils feront un communiqué aux parents pour informer du licenciement de Mme Véronique Barroso et confirmer que le CVE et UAPE sont maintenus avec l'appui du PEP.

Mme Susanne Joseph demande des explications pour les démarches à faire pour le préavis de la rémunération du Conseil.

M. le Syndic répond que c'est le bureau du Conseil qui doit le faire et que le Conseil doit le valider. Il faut le rédiger avec aucune interprétation possible.

M. Olivier Deriaz souhaite de belles fêtes et une toute belle année 2025.

10. Appel de sortie et signature pour les jetons de présence.

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie, 36 conseillères et conseillers sont présents et 9 absents.

M. le Président lève la séance à 20h45.

11. Agape à l'Auberge

Le 1^{er} Vice-Président :

Olivier Deriaz



La Secrétaire :

Ariane Vittet